

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 63

**chargée de l'examen du postulat de Mme Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décider, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner**

---

Présidence :	Carine CARVALHO ARRUDA
Membres présents :	M. Robert JOOSTEN, Socialiste M. Louis DANA, Socialiste M. Sébastien KESSLER, Socialiste Mme Thérèse DE MEURON, Libérale-radical Mme Françoise LONGCHAMP, Libérale-radical Mme Gaëlle LAPIQUE, Les Verts Mme Sara GNONI, Les Verts M. Hadrien BUCLIN, Ensemble à Gauche M. Henri RICART, Libéral-conservateur M. Jean-Marie FÜRBRINGER, Le Centre M. Fabrice MOSCHENI, UDC
Membres excusés :	Mme Muriel CHENAUX MESNIER, remplacée par M. R. JOOSTEN M. Henri KLUNGE, remplacé par Mme F. LONGCHAMP Mme Séverine EVÉQUOZ, remplacée par Mme S. GNONI M. Jean-Michel DOLIVO, remplacé par M. H. BUCLIN
Représentants de la Municipalité:	M. Grégoire JUNOD, syndic M. Xavier MICHELLOD, premier conseiller juridique
Notes de séances	Mme Annick BALMELLI, secrétariat municipal.

---

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville  
Date : le 19 mai 2017  
Début et fin de la séance : 11h10 – 12h06

---

# Conseil communal de Lausanne

---

## Présentation du postulat

La postulante présente son initiative. Elle informe avoir pris connaissance, avec intérêt, du programme de législature de la Municipalité. Une thématique importante est la gestion rigoureuse des finances publiques. Un des objectifs est de renforcer la gestion financière et notamment l'analyse des prestations. Ce postulat vise, notamment, à renforcer la gestion des finances de la Ville et à considérer les prestations offertes. Pour cela, il faut en amont faire l'analyse des missions et les définir en partant des bases légales. Cet exercice facilitera peut-être la Ville à trouver des ressources et faire des économies.

La postulante convient qu'il s'agit d'un gros travail pour la Municipalité, mais estime que le Conseil communal devrait être au courant de la volonté de la Municipalité, notamment pour que ses membres en prennent conscience et puissent faire leur devoir de contrôle.

## Première discussion

Une commissaire est d'avis que la Ville doit faire des économies et étudier où elle peut les faire, et ne pas se couper de ressources potentielles. D'autres commissaires expriment un avis contraire : il n'est pas urgent de faire des économies, les finances de la Ville étant saines. Une commissaire relève en outre que le postulat est redondant avec les prérogatives des commissions de gestion et de finances.

La postulante précise que cet inventaire permettrait à la Ville d'ouvrir des discussions avec l'État. Il faudrait plus de transparence du Canton afin de savoir sur quelle base il accepte ou refuse de participer financièrement à des politiques publiques menées par la Ville, mais avec un intérêt cantonal. D'autres commissaires abondent dans ce sens : la question plus importante est celle de savoir quel est le taux de participation du Canton, et pour quel(s) objet(s).

Un commissaire a un avis favorable pour effectuer un bilan, mais il ne faut pas avoir une approche trop détaillée. Pour lui, il ne s'agit pas d'une question politique gauche/droite ; ce serait plutôt une pierre angulaire entre la Municipalité, le Conseil communal et la population.

Pour un autre commissaire, cet inventaire permettrait de séparer ce qui est légal de ce qui est politique ; cela serait une très bonne manière de savoir ce qui est non-négociable et ce qui est fait de manière « politicienne ». Il serait également bon de savoir quelles sont les marges de manœuvre pour les aspects légaux et les aspects politiques.

## Précisions de la Municipalité

Après ce premier tour des avis des commissaires, la parole est donnée au Syndic. Il précise que la facture sociale est passée de 1/3 vers 1/2 pour les communes. C'est ainsi que le Canton a pu faire des économies, mais cela demande un grand engagement des communes pour la cohésion sociale. La bonne nouvelle est que la nouvelle péréquation négociée dans le cadre de la RIE3 prévoit que les augmentations des charges soient calculées selon l'ancien modèle. On garde les charges actuelles, mais les augmentations sont seulement 1/3 pour la ville.

Le traitement de ce postulat, pris littéralement, serait extrêmement fastidieux et inintéressant ; il faudrait faire des recherches dans toutes les bases légales. Il serait en revanche utile d'étudier les prestations faites par la Ville et leurs fondements, notamment s'agissant des liens Commune/Canton.

# Conseil communal de Lausanne

---

Au sens où le propose le postulat, le Syndic donne quelques exemples et précise que cette analyse sur les missions accomplies par la Ville et bases légales sur lesquelles elles se fondent est un travail que la Municipalité a entrepris et qui s'inscrit naturellement dans une gestion rigoureuse des deniers publics. C'est aussi un travail utile pour s'assurer d'une correcte indemnisation par le Canton ou de tiers de certaines tâches.

## Deuxième discussion

Plusieurs commissaires remercient le Syndic pour les exemples donnés. Ces informations s'avèrent très intéressantes pour plusieurs commissaires, qui se réjouissent de les voir par écrit dans un rapport. La postulante relève que ce postulat donne l'occasion à la Ville de s'approcher du Canton et d'ouvrir certaines négociations. Elle est satisfaite de la position du Syndic concernant son postulat qui permettrait d'avoir une meilleure connaissance de ce que la Ville fait et pourquoi elle le fait.

Un commissaire précise que le travail demandé par le postulat est peut-être fastidieux, mais il serait intéressant pour comprendre certains choix politiques. Le postulat permettrait une mise à niveau des connaissances du Conseil communal pour comprendre ce qui est lié à des aspects politiques ou légaux. À ce propos, un autre commissaire exprime un avis contraire : faire une liste exhaustive créerait une charge de travail supplémentaire aux collaborateurs de la Ville pour quelque chose qui, proportionnellement à l'effort demandé, n'est peut-être pas utile. Il pense que l'établissement d'un tel inventaire pourrait éventuellement renforcer le clivage gauche/droite car chaque bord s'y référerait pour ses intérêts, ce qui serait contre-productif.

La Municipalité précise qu'il n'est pas aisé de séparer le « légal » du « politique ». Les lois disent ce qu'il faut faire, mais pas comment le faire. Certaines prestations, notamment dans le domaine social, font l'objet d'un contrat de prestations. Il y a aussi quelques prestations pour lesquelles il n'y a, a priori, aucune obligation légale, mais que la Ville maintient pour une série de raisons, par exemple les Pompes funèbres.

Plusieurs commissaires précisent encore ne pas adhérer à la ligne économique du postulat en y voyant un risque que le postulat biaise les discussions du Conseil communal et renforcer les clivages, à partir d'une liste discutable. Mais elles et ils s'accordent à dire que la réponse à ce postulat serait un gage de plus de transparence et, dans ce sens, il est intéressant.

---

## Conclusion(s) de la commission :

Parvenue au terme de ses discussions, la commission passe au vote et accepte de prendre en considération et de renvoyer le postulat à la Municipalité par 8 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

---

Lausanne, le 6 juin 2017

La rapportrice :  
Carine Carvalho Arruda